

VQZ-3 - CAHIER DES
SPÉCIFICATIONS

RA1VQ-75129.42

GRUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)

AGRICULTURE 1

CULTURE

63

AGRICULTURE 2

CULTURE ET ÉLEVAGE

64

GRUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H)

CLASSES D'OCCUPATION: A : ISOLÉ - B : JUMELÉ - C : EN RANGÉE

HABITATION 1

1 LOGEMENT

65

HABITATION 2

2 LOGEMENTS

66

HABITATION 3

3 LOGEMENTS

67

HABITATION 4

4 À 8 LOGEMENTS

68

HABITATION 5

9 À 12 LOGEMENTS

69

HABITATION 6

13 À 36 LOGEMENTS

70

HABITATION 7

37 LOGEMENTS ET PLUS

71

HABITATION 8

MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES

72

HABITATION 9

MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS

73

HABITATION 10

HABITATION COLLECTIVE

74

HABITATION 11

MAISONS MOBILES

75

HABITATION 12

MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES

75.1

HABITATION 13

MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS

75.2

NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS

HABITATION PROTÉGÉE

94

% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS

292

% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS

292

GRUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)

COMMERCE 1

D'ACCOMMODATION

76

COMMERCE 2

SERVICES ADMINISTRATIFS

77

COMMERCE 3

HÔTELLERIE

78

COMMERCE 4

DÉTAIL ET SERVICES

79

COMMERCE 5

RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT

80

COMMERCE 6

DE DÉTAIL AVEC NUISANCES

81

COMMERCE 7

DE GROS

82

COMMERCE 8

STATIONNEMENT

83

GRUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)

INDUSTRIE 1

ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL

84

INDUSTRIE 2

SANS NUISANCE

85

INDUSTRIE 3

À NUISANCE FAIBLE

86

INDUSTRIE 4

À NUISANCE FORTE

87

GRUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)

PUBLIC 1

À CLIENTÈLE DE VOISINAGE

88

X

PUBLIC 2

À CLIENTÈLE DE QUARTIER

89

X

PUBLIC 3

À CLIENTÈLE LOCALE

90

X

PUBLIC 4

À CLIENTÈLE DE RÉGION

91

GRUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)

RÉCRÉATION 1

DE LOISIRS

92

X

RÉCRÉATION 2

À GRANDS ESPACES

93

NORMES SPÉCIALES

PROJET D'ENSEMBLE

166

% DE STATIONNEMENT COUVERT

332

TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS

338

% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE

338

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 551

NOTES:

Normes
d'implantation

153
Hauteur
maximale

153
Hauteur
minimale

168
Marge
avant

168
Marge
arrière

168
Marge
latérale

168
Largeur
combinée
cours
latérales

158
I.O.S

161
R.P.T

185
Aire libre
%

184
Aire
agrément
%

GÉNÉRALES

16

20

0,50

1,50

40

20

PARTICULIÈRES

Normes
de lotissement

54
Largeur du lot

54
Profondeur du lot

54
Superficie du lot

GÉNÉRALES

PARTICULIÈRES

Normes
de densité

159 - 160
Superficie maximale
Admin. et service

Vente au détail

163
R.P.T maximal
Admin. et service

Vente au détail

167
Logements à l'hectare
Nombre minimal

Nombre maximal

GÉNÉRALES

1100

2,75

7,2

PARTICULIÈRES

AIRES: R-3